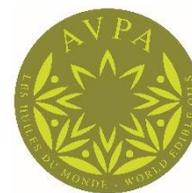




19ème Concours International « Les Huiles du Monde » AVPA-Paris 2021



Fiche d'inscription des Huiles d'Olive nature

Veillez remplir la fiche détaillée ci-dessous :

Nom de la société ou du producteur : (propriétaire de la marque s'inscrivant au concours AVPA):	
Marque(s) Commerciale(s) le cas échéant :	
Activité principale : producteur/moulinier/distributeur/...	TVA N° :
Website:	
Nom de la rue et numéro:	
Code postal:	Ville:
Etat / Province:	Pays:
Personne à contacter	Nom:
	Prénom:
Adresse email	
Numéro de téléphone :	Numéro de mobile:

Cotisation annuelle et frais de concours:

Cotisation annuelle AVPA:		A payer avant le 28 Février 2021 :					
• 110 € pour les producteurs individuels €	A	A	B	C	D	TOTAL
• 550 € pour les professionnels > 100 KL €						
• 1 500 € pour les organisations collectives €		+	+	+	= €
Coût de dégustation 90 € par huile, pour les trois premières huiles inscrites €	B	+ TVA : Si nécessaire, c'est-à-dire pour les sociétés françaises, ou européennes n'ayant pas fourni de numéro de TVA :				
Nombre d'huiles (≤3): x 90 = €		20% x (B+C+D) =				
Coût de dégustation 45 € par huile à partir de la 4 ^{ème} . Nombre d'huiles (≥4): x 45 = €	C					
Service optionnel : accès aux notes comparées du Jury : 120 € / huile€	D	TOTAL TVA comprise		=		
				€		
Chèque	<i>Veillez choisir votre mode de paiement. AVPA vous enverra une facture avec les instructions à suivre. ATTENTION : pour les transferts bancaires les frais étant à la charge de l'émetteur AVPA recommande donc le paiement par carte de crédit.</i> <u>Votre participation ne sera valide qu'après réception du paiement total.</u>						
Virement Bancaire							
Carte de Crédit (en ligne)							

Conditions générales (extrait). Le document est disponible au siège de l'AVPA ou sur demande en ligne à contact@avpa.fr

- Le concours AVPA est réservé aux membres AVPA à jour de leur cotisation
- L'adhérent reconnaît le droit à l'association de mentionner ses membres et les résultats du concours par tout moyen approprié dans les supports et media qu'elle aura choisi (site Internet, catalogue, fiches, etc.).
- Le producteur remettra avant le 28 Février 2021 au moins 4 bouteilles (de 50cl minimum) de chaque huile d'olive inscrite au concours. Le producteur assumera la responsabilité de leur bon acheminement jusqu'au siège social de l'Association.
- A la proclamation des résultats, les diplômes signés seront envoyés par mail et les originaux remis aux lauréats qui se présenteront au siège de l'association ou envoyés par courrier aux frais des lauréats.
- A l'issue du concours le médaillé reconnaît à l'AVPA le droit de faire le meilleur usage de ses informations et de ses produits notamment dans le cadre de ses manifestations et formations et s'engage à participer à l'effort de promotion.
Pour ce faire, il adressera dans les meilleurs délais à l'AVPA :
 - toutes les informations et photos nécessaires à l'établissement d'une fiche de présentation du producteur et du produit.
 - pour chaque huile d'olive médaillée au moins deux cartons de bouteilles d'huiles (bouteilles de 25cl minimum)
- S'il est médaillé, le producteur est autorisé à mettre sur ses emballages une reproduction de la médaille selon une licence proposée par AVPA qu'il appartiendra au producteur de signer avant toute utilisation de la dite distinction.
- Le producteur déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association et du règlement de participation qu'il déclare accepter sans réserve ni restriction et déclare renoncer à tout recours contre l'AVPA, qui décline toute responsabilité relative à une erreur ou omission quelconque.

J'accepte les Conditions générales du 19^{ème} Concours International « Les Huiles du Monde » AVPA Paris 2021.

Vous êtes engagés aux droits et devoirs détaillés dans le document descriptif envoyé avec cette fiche.

Nom:

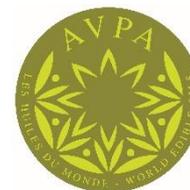
Date:

Cette fiche d'inscription dument remplie doit arriver, avec les étiquettes commerciales des huiles en compétition, avant le 28 Février 2021 à l'adresse suivante :

AVPA – Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles
Espace ALTURA, 46 rue Saint-Antoine, 75004 Paris – France Tel : +33 1 44 54 80 32 Mail : contact@avpa.fr



19^{ème} Concours International « Les Huiles du Monde » AVPA-Paris 2021



Fiche descriptive des Huiles d'Olive nature

Nom du Producteur ou de la Société (voir page1):		Huile d'olive 1	Huile d'olive 2	Huile d'olive 3	Pour plus de 3 huiles d'olive, veuillez imprimer une copie de cette page
Définition de l'huile d'olive (comme indiqué sur l'étiquette)	Marque Commerciale (si elle existe)				
	Nom de la gamme de l'huile (si elle existe)				
	Nom de l'huile en compétition (si différent)				
Préparation de l'huile d'olive	Pays				
	Région				
	Ville/village				
	Nom de la ferme				
	Date de préparation (mois et année)				
	Variété(s): (Arbequina, Frantoio ...)				
	Type de fruité: Vert /Mûr/ Noir				
Degré d'intensité: Intense/Moyen/Léger					
Lieu de mise en bouteille (si différent)	Pays				
	Région				
	Ville /village				
Nom de votre Dénomination d'Origine (AOP ou IGP ?)					
Avez-vous une autre certification ? (Bio, Commerce équitable, etc...)					
Quelle est votre unité de vente usuelle?					
Volume à commercialiser dans les 12 prochains mois ?					
Prix public recommandé					

Le participant au concours garantit que les huiles d'olive qu'il présente au concours sont représentatives de sa production, sont constituées d'huiles d'olive pures sans aucun additif et sont en conformité avec les règlements sanitaires Européens en vigueur.

Nom:

Date:

Pour chaque huile d'olive en compétition, 4 échantillons de l'unité de vente usuelle (50 cl minimum) doivent arriver avant le 28 Février 2021 à l'adresse suivante :

AVPA – Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles
Espace ALTURA, 46 rue Saint-Antoine, 75004 Paris – France
Tel : +33 1 44 54 80 32 Mail : contact@avpa.fr